

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 118

### DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

### ACQUISITION DE BACS DE COLLECTE

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROUGIER Bernard; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; ROULET Alain; FOURNET Marie-Hélène; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin (départ à 19H20); BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry (départ à 19H24); BŒUF Jacques; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; BILLEGA Nicole; CHEVREUX Laurence; LEGROS Gilles; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry; LABOURIER Dominique

**B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote**

#### Rappel du contexte

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « gestion des déchets des ménages et assimilés » la Communauté de communes doit assurer la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Celle-ci est assurée en régie pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les Recyclables Secs par le biais de tournées de ramassage de bacs de regroupement. Le parc de bacs de regroupement est estimé à environ 2 000 unités. Vieillissant, il fait l'objet d'un renouvellement courant par le biais d'acquisitions annuelles.

#### Présentation de la demande

Le phénomène d'usure et le passage en Extension des Consignes de tri vont impliquer en 2023 la nécessité de faire évoluer le parc des bacs de regroupement pour la collecte des OMR et des RS.

### Éléments d'appréciation

Pour faire face à la nécessaire évolution du parc et en assurer une gestion adaptée en 2023, la Communauté de communes souhaite acquérir :

- 100 unités de bacs de 770 L dédiés à la collecte des OMR (remplacement, redéploiement, etc.)
- 200 unités de bacs de 770 l et 50 unités de bacs de 360 L dédiés à la collecte des RS (déploiement dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri, redéploiement, remplacement, etc.)

### Éléments financiers

Pour cette opération de gestion courante, la Communauté de communes souhaite mobiliser une aide de l'Etat par le biais de la DETR. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Détails	Montant HT	Aide DETR 35%	Autofinancement
<i>Bacs verts 770 L - 100 u</i>	15 450 €	17 337,25 €	32 197,75 € HT
<i>Bacs jaunes 770 L - 200 u</i>	30 900 €		
<i>Bacs jaunes - 360 L - 50 u</i>	2 495 €		
<i>Frais livraison</i>	650 €		
<i>Marge inflation</i>	40 €		
<b>Total HT</b>	<b>49 535,00 €</b>		

L'achat s'élèverait à hauteur de 49 535 € HT avec une aide de 17,337,25 € de la DETR, représentant un montant de 32 197,75 € d'autofinancement pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud. Le montant total TTC de 59 442 € sera inscrit en dépenses d'investissement du futur budget prévisionnel 2023 et les recettes associées, dont le FCTVA.

Cependant ce projet a été identifié comme prioritaire dans la liste des projets structurants CTRRTE, portés par l'EPCI, présentés en conférence des maires du 3 octobre dernier. Si le projet est retenu par les services de l'Etat, ce dernier pourrait bénéficier d'une bonification de 10% sur la DETR

Le Conseil communautaire décide :

- De VALIDER ces acquisitions pour l'année 2023
- De VALIDER LE PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel et d'autoriser Madame la Présidente à faire les demandes de financement afférentes, et toute modification du plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'Etat et les devis estimatifs.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 41

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

